

## Élections municipales du 15 mars 2020

### Très important

Depuis la loi du 17 mai 2013, le **scrutin de liste**, jusqu'alors réservé aux communes de 3500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1000 habitants.

Les modifications portent principalement sur le mode de scrutin (**proportionnel**), l'élection simultanée des conseillers municipaux et communautaires, le principe de parité...

**Parmi toutes les informations données, 2 sont fondamentales pour faire en sorte que votre vote soit valable ou puisse être enregistré.**

#### 1) **NE PAS MODIFIER VOTRE BULLETIN**

- Pas de ratures
- Pas d'ajouts
- Pas de signes de reconnaissance

**Vous ne pouvez pas ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est pas autorisé.** Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Si vous le faites, votre bulletin de vote sera considéré comme nul.

#### 2) **PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE**

**Cette présentation est maintenant OBLIGATOIRE**  
**Si vous n'en avez pas, vous ne pourrez pas voter**

L'arrêté INTA1827997A du 16/11/2018 pris en application des articles R5, R6 et R60 du code électoral a fixé la liste des pièces d'identité acceptées.

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie ;
- 4° Carte d'identité d'élu local avec photographie ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant avec photographie ;
- 7° Carte d'invalidité ou carte de mobilité avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par autorités militaires ;
- 10° Permis de conduire sécurisé conforme au format « union européenne » ;
- 11° Permis de chasser avec photographie ;
- 12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire ;

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

# Élections municipales du 15 mars 2020

## ORGANISATION DE L'ACCÈS AU VOTE

Les travaux du Cœur Village n'étant pas complètement terminés et comme nous devons respecter certaines conditions de sécurité sanitaire, nous vous proposons de suivre le circuit ci-dessous pour aller voter.



1) Pour **stationner**, utiliser les emplacements marqués d'une étoile blanche en évitant, sur le parvis ouest, de rouler sur les espaces encore en terre.

2) Pour accéder au bureau de vote, **entrer par l'accès "ouest"** (1) en suivant les flèches qui contournent le bâtiment.

3) Après avoir voté, **sortir par l'accès "est"** (2) par la porte donnant sur le bassin.

Merci de respecter ces règles simples dans l'intérêt de tous et de venir voter pour ne pas laisser à d'autres le soin de choisir à votre place.

NB : le secteur grisé (cadre blanc) sera neutralisé et ne sera donc pas accessible (stockage travaux).

## ORGANISATION DU VOTE PROPREMENT DIT

À l'heure où nous imprimons ces lignes, nous n'avons pas encore toutes les instructions de l'État concernant les dispositions définitives à prendre pour l'organisation du scrutin dimanche prochain.

Afin d'être dans les meilleures conditions possibles, nous organiserons un fléchage à l'intérieur de la mairie afin de **faire respecter, au mieux, les conditions de sécurité** qui nous seront demandées dans le cadre du COVID-19.

Elles vous seront expliquées sur place et, pour éviter tout désagrément ou tout risque inutile, nous vous demandons de les respecter.

Parmi les consignes d'ores et déjà définies au plus haut niveau, il en est une parfois difficile à appliquer : ne plus se serrer la main ou s'embrasser. Pour certains d'entre nous qui ont naturellement ce réflexe, l'éviter n'est pas toujours évident. Mais il faut s'y résoudre, pour la bonne cause.

Alors, ne vous étonnez pas si vos élus appliquent à la lettre ce principe de précaution. Ils vous restent tout aussi attachés et disponibles mais se doivent de montrer l'exemple en attendant que tout ceci ne soit bientôt qu'un mauvais souvenir.

Merci de votre compréhension.

Cordialement  
Philippe Baudain

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque  
chirurgical jetable